



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 MARS 2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 12/02/2016

Affichée le : 14/03/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR EI Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORNAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, **Conseillers communautaires Titulaires**

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, **Membre du Bureau**

BATAILLE Martine, CHALLET Louis-Marie, COINEAU Dany, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MICHELIN Joël, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. ROBLOT	Mme DAIGRE
M. JEAN	Mme ROUSSEAU
Mme MARCINIAK	M. CHARDONNEAU
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES
Mme GUERINEAU	Mme MORCEAU
Mme PERSICO	Mme GAUBERT
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORNAS

Observations : Le procès-verbal du 11 décembre 2015 est approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau a donné lieu à des observations : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 11 février et 3 mars 2016.

L'ordre de passage des délibérations de cette séance : n°3, n°1 et n°2 puis l'ordre initial a été repris.

Départ : M. PALISSE à la délibération n°1

N°: 12

Date réception Préfecture

Conseil du 11/03/2016	Identifiant : 2016-0023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : 74 - Subventions d'exploitation - Suivis agronomiques 2016 des captages d'eau potable de Grand Poitiers (Fleury et Sarzec)	
DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSITION ENERGETIQUE DIRECTION EAU - ASSAINISSEMENT EAU	Etudiée par : Le bureau du 11/02/2016 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 03/02/2016 La commission Générale et des Finances du 04/03/2016	
	Rapportée par : LAURENT LUCAUD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Préserver les ressources » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'action proposée : suivis agronomiques des captages d'eau potable de Fleury et de Sarzec.

Dans les années 90, un ensemble d'acteurs du territoire de la Vienne (Préfecture de Région, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre Départementale d'Agriculture, Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et Association des Maires de la Vienne) a signé une Charte de protection des captages d'eau potable de la Vienne.

Celle-ci valide le principe d'un suivi agronomique réalisé par la Chambre d'Agriculture sur les parcelles situées à proximité d'un captage d'alimentation en eau potable. Les agriculteurs reçoivent annuellement un conseil individualisé de fumure à la parcelle et bénéficient d'informations régulières sur la fertilisation ou les pratiques phytosanitaires sous la forme de flashes techniques ou de réunions collectives.

Grand Poitiers s'est engagé dans cette démarche de protection dès 1993 pour le captage de Sarzec (à l'échelle du périmètre de protection rapprochée) et en 2000 pour la ressource de Fleury (à l'échelle du périmètre de protection éloignée).

Pour l'année 2016, le coût prévisionnel pour les prestations de suivis agronomiques pour le captage de Fleury est de 30 000 € HT, et pour le captage de Sarzec de 16 000 € HT.

La Chambre d'Agriculture de la Vienne apporte une participation à hauteur de 15% et le Conseil Départemental de la Vienne a annoncé fin 2014 sa décision de subventionner à nouveau à hauteur de 30% les prestations de suivis agronomiques pour les captages de Grand Poitiers.

Il vous est donc proposé :

- 1) De solliciter du Conseil Départemental de la Vienne et de tout autre organisme susceptible d'intervenir, une subvention pour la réalisation des suivis agronomiques des captages de Grand Poitiers,

- 2) D'autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-président à signer tout document à intervenir,
- 3) D'imputer les recettes correspondantes à l'article 747 du budget annexe eau.

AFFICHEE LE : 14/03/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2

Pour extrait conforme,

Pour le Président, le Vice Président :



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :